(Séance du mardi 29 avril 2008)

Interpellation Vassilis Venizelos et consort concernant la politique des parcs-relais et demandant quelle coordination et quels moyens sont à disposition pour la mise en oeuvre

Développement

L'auteur n'ayant pas souhaité développer son interpellation en plénum, elle est renvoyée au Conseil d'Etat qui y répondra dans un délai de trois mois.